HABILITATION ÉLECTRIQUE TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE HE MANŒUVRE

OBJECTIF(S)

- Permettre aux salariés de mettre en application les prescriptions de la NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages et installations électriques.
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique : travaux, mesures, vérifications, essais, ou autres opérations sur des installations électriques en HTA.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

THÉORIE

Notions élémentaires d'électricité :

- Le principe de l'électricité.
- Les notions de signaux continu et alternatif.
- Les grandeurs et unités usuelles (Volt, Ampère, Ohm, Watt), la loi d'Ohm.
- Les différents ouvrages.

La sensibilisation aux risques électriques :

- Les dangers de l'électricité.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- La résistance du corps humain.
- Les risques en fonction des tensions.
- Les risques spécifiques à la haute tension.

La prévention du risque électrique :

- Principes généraux de prévention.
- Les différents mécanismes d'électrisation.
- Les différents équipements et matériels de protection (verrouillage, équipement collectif et individuel).

Le principe des habilitations électriques, aspect réglementaire :

- La norme NF C 18-510, son champ d'application.
- Évolution de la réglementation en électricité.
- Rôles des intervenants.
- Le titre d'habilitation, présentation, champ d'application et durée de validité.

L'environnement électrique :

- Les zones d'environnements en champ libre, dans un local.
- Les zones pour les différentes canalisations.

Les opérations du chargé d'opération spécifique de manœuvre :

- Les limites du chargé d'opération spécifique de manœuvre.
- Les différents matériels électriques (dispositifs de protections, de commandes, de sectionnements).
- Les fonctions des matériels électriques HTA.
- Les procédures de manœuvre des organes de protection.
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité.

Accidents sur les ouvrages électriques :

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Dispositions à prendre en cas d'incendie d'origine électrique sur les ouvrages.

PRATIQUE

- La vérification et l'utilisation des équipements de protection (EPI/EPC).

Exercices sur :

- Le repérage des environnements ou locaux à risques.
- L'application de la prévention du risque électrique.
- La préparation et la direction des manœuvre en HTA.
- La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Partie pratique en salle de formation.

Mise en situation pratique sur installation client ou platines d'exercices.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama et vidéos.

Platines d'exercices et matériel.

MODALITES D’EVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation des acquis par un test théorique et pratique :

- Questionnaire portant sur le tronc commun et les spécificités des habilitations.
- Mise en situation pratique sur une installation type (ou maquette pédagogique).

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation prérédigé sont adressés à l'employeur.

Périodicité de recyclage selon la norme NF C 18-510 : 3 ans.

CONSIGNES PARTICULIÈRES